

Economie – Papier Franco-Allemand

Améliorer la compétitivité de l'UE au moyen de réformes structurelles et d'investissements

L'UE est confrontée à des défis colossaux. Les évolutions technologiques et démographiques, la mondialisation et le numérique transforment notre économie et notre société.

Les réformes structurelles de moyen et de long terme continuent de jouer un rôle fondamental dans le maintien de la position et de la compétitivité de l'Europe sur la scène internationale et dans la préservation de la cohésion économique et sociale. **Nous devons promouvoir l'innovation dans tous les secteurs industriels et améliorer les conditions-cadres pour les entreprises et les investisseurs.** Il est de la responsabilité de chaque État membre d'engager au niveau national les réformes nécessaires à l'amélioration de la compétitivité et de créer les conditions favorables à l'investissement et la croissance de leur économie. Le budget de l'Union finance les « biens communs » qui contribuent, entre autres, à stimuler l'innovation, la recherche et la mobilité des jeunes au bénéfice de l'ensemble des États membres. L'UE peut également soutenir des politiques destinées à accroître la compétitivité en renforçant le marché commun et en élaborant un cadre réglementaire sain et favorable à l'innovation, dénué de toute contrainte inutile, et soutenir les réformes structurelles et y contribuer en améliorant les incitations pour leur mise en place.

Sur le plan européen, nous devons développer une nouvelle stratégie de moyen à long terme en faveur d'une croissance et d'emplois durables, deux facteurs fondamentaux pour l'Union européenne.

La réussite économique future de l'UE exige d'engager trois types d'actions prioritaires : 1) **d'avantage de réformes structurelles** au sein des États membres, et 2) **des investissements plus importants** en faveur de la croissance et de l'emploi, dans l'innovation et la recherche, y compris les technologies clés génériques, et la coopération dans le domaine spatial ; 3) en ce qui concerne nos relations avec les pays tiers hors UE, la défense du multilatéralisme et des marchés ouverts, et d'une politique commerciale européenne ambitieuse demeurent essentielles.

1) Davantage d'incitations en faveur des réformes structurelles

Nous devrions prendre en considération le fait que les économies étroitement imbriquées de l'UE ont besoin de résilience économique tout comme de convergence socio-économique pour améliorer la compétitivité et la productivité à travers l'ensemble des États membres ; l'UE doit par conséquent mettre en place davantage d'incitations en place pour que les États membres mettent en œuvre les réformes structurelles dont elles ont grand besoin.

L'UE peut apporter son soutien en octroyant un soutien technique plus important dans la mise en œuvre de ces réformes tout en fournissant, dans le budget de l'UE, des incitations financières en faveur des réformes structurelles nécessaires au niveau national, y compris dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle :

Premièrement, les **liens existants entre les fonds structurels, la coordination des politiques économiques et les recommandations - pays devraient être davantage développés**. Les recommandations pays pertinentes au regard de l'usage aux fonds structurels de l'UE devraient être prises en compte lors de la programmation et de la gestion des fonds structurels. Des conditionnalités ex ante s'appliquent de sorte que les fonds structurels UE sont accessibles seulement si certaines conditions touchant à l'environnement institutionnel et à la capacité administratives sont remplies. Un examen à mi-parcours des programmes garantirait que les fonds structurels apportent une réponse à de nouveaux défis. L'UE et les États membres pourraient ainsi utiliser les fonds structurels avec plus de flexibilité et répondre plus rapidement aux défis à venir.

Deuxièmement, il conviendrait d'étudier l'opportunité de créer un **fonds spécifique apportant une incitation financière** à la mise en œuvre des réformes, cohérentes avec le Semestre européen, mais qui ne peuvent être traitées par le biais des fonds structurels (par exemple, les recommandations par pays de nature réglementaire portant sur la refonte de la législation relative à l'insolvabilité).

2) **Stimuler l'investissement**

L'un des principaux objectifs de l'UE doit être de favoriser la compétitivité et la croissance durable des économies européennes, ainsi que d'améliorer les conditions sociales, de manière à augmenter la résilience en cas de crise, dans un contexte de ressources budgétaires restreintes. Dans cette perspective, il convient de poursuivre les réformes structurelles et les investissements ciblés sur des projets apportant une valeur ajoutée significative au niveau européen. Nous devrions réorienter les **investissements** et les **dépenses** vers les projets qui apportent une **valeur ajoutée au niveau européen**, notamment soutenir financièrement le développement des **biens publics européens, investir dans les compétences, l'innovation et la recherche, en particulier dans les technologies clés génériques et les technologies vertes**, et prendre des mesures pour renforcer la compétitivité de l'UE dans le monde. En parallèle, il est important de continuer à encourager en permanence la **création d'un environnement favorable à l'investissement et à l'innovation** aux niveaux européen et national.

En règle générale, les fonds doivent être réservés aux investissements qui ne peuvent être réalisés par le secteur privé. Il est nécessaire de tenir compte des enseignements tirés du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), et en particulier de chercher à compenser les failles de marché en se concentrant davantage sur l'additionalité et en ciblant les projets de moindre ampleur, plus novateurs et plus risqués ainsi que les nouvelles contreparties.

Principaux éléments :

- **Cibler systématiquement les fonds structurels de l'UE sur des objectifs clairs importants pour l'avenir de l'UE** et que l'UE est la mieux à même de réaliser. Ces fonds structurels devraient rester un instrument clé de la politique d'investissement de l'UE. Les instruments financiers tels que les prêts ou les garanties accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI) sont également des outils utiles pour soutenir l'investissement. Ils peuvent être associés à des fonds structurels européens pour en augmenter les effets.

- Renforcer l'efficience, l'efficacité et la rigueur des programmes européens de promotion des investissements : **les garanties et les instruments financiers** ainsi que leurs interactions systémiques devraient être améliorés et étendus de manière à ce que l'utilisation du budget disponible ait les effets les plus positifs possible. Les **subventions** devraient être utilisées en priorité dans les **domaines** ou pour les **projets qui ne sont pas (suffisamment) rentables** ou qui présentent les caractéristiques d'un **bien public**, tels que la recherche et l'innovation ou les infrastructures. Toutefois, lorsque le risque est moins grand (une fois passée la phase de recherche ou d'innovation), les projets devraient être essentiellement financés par des **prêts**.
- Explorer de nouvelles possibilités, en particulier pour produire des innovations de rupture à partir des résultats de recherches : au niveau de l'UE, nous proposons que les activités du futur Conseil européen de l'innovation (CEI) se concentrent en priorité sur le **soutien à l'innovation de rupture par les start-ups ou les partenariats public-privé (de la *deep tech*)**. En complément des initiatives nationales, nous demandons à la Commission européenne de mettre en œuvre une **version pilote du projet d'innovation de rupture** avant la fin d'Horizon 2020, dans la perspective d'une mise en œuvre pleine et entière au sein du neuvième programme-cadre. En outre, et conformément au principe de subsidiarité, de nouveaux instruments flexibles devraient être mis en place au niveau national. **L'Allemagne et la France créeront des liens entre leurs activités** par le biais de structures légères et de processus de consultation, de manière à exploiter autant que possible le potentiel de synergie sans compromettre la flexibilité et la souplesse des instruments nationaux. Le premier projet du réseau franco-allemand sera le **lancement de challenges transversaux en matière d'innovation dans des domaines intéressant les deux pays**. La France et l'Allemagne approfondiront leur collaboration dans le cadre de ces challenges et inviteront les États membres intéressés à les rejoindre, pour créer un nouvel esprit entrepreneurial en Europe. Une coordination étroite entre la Commission européenne et les États membres sera nécessaire pour garantir une bonne articulation entre les projets nationaux et la politique de financement de l'UE dans le cadre du CEI.
- Élaborer une stratégie pour le secteur industriel de l'UE, prospective et à long terme, jusqu'en 2030 et au-delà : il importe de prendre des mesures pour renforcer à long terme la compétitivité du secteur industriel européen, en particulier en agissant sur la transformation numérique, la mobilité durable, les technologies vertes, les initiatives de décarbonation prises pour l'industrie et le « New Space » et en garantissant une offre suffisante de main-d'œuvre qualifiée. Un élément déterminant consiste à structurer et renforcer les chaînes de valeur industrielles stratégiques en Europe, ce qui passe notamment par un financement spécifique, l'adaptation des réglementations et des normes et les projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC). À cet égard, il convient que les États membres et la Commission européenne continuent de recenser les chaînes de valeur clés qui doivent être renforcées. Consacrer un PIIEC à la fabrication de cellules de batterie permettrait de garder toute la chaîne de valeur de la mobilité électrique dans l'UE. Pour que son succès soit assuré, le PIIEC devra être un instrument allégé et simplifié qui pourra progresser au même rythme que les avancées de la haute technologie, en se fondant sur l'expérience acquise grâce au PIIEC sur les micro- et les nanotechnologies.

- Améliorer le cadre réglementaire : nous devons faire en sorte que nos réglementations nationales et européennes soient adaptées aux buts qui leur sont assignés, propices à l'innovation et efficaces et qu'elles résistent à l'épreuve du temps afin de réaliser pleinement le potentiel de nos sociétés et de nos entreprises. En conséquence, il convient de toujours prendre en compte les effets des réglementations sur l'innovation et de réduire le poids inutile généré par la législation existante au moyen de cibles concrètes destinées à compenser le fardeau issu de la nouvelle législation.
- Coopération dans le secteur spatial

L'Allemagne et la France poursuivront leur étroite collaboration dans ce secteur stratégique. L'espace constitue un moyen d'action pour renforcer la croissance économique, l'innovation et le progrès social, qui peut contribuer à répondre aux grands enjeux de notre époque (faire face au changement climatique et protéger l'environnement, fournir à tous les citoyens un accès au numérique, etc.) ; en outre, l'espace est un instrument de souveraineté.

Dans le domaine des lanceurs, l'Allemagne et la France réaffirment leur appui total au programme Ariane 6 de l'Agence spatiale européenne, afin que l'accès à l'espace soit conservé au moyen d'un lanceur plus compétitif qu'Ariane 5. Les deux pays œuvreront pour maximiser l'utilisation de lanceurs européens pour des missions institutionnelles, de la même façon que le font d'autres puissances majeures dans le domaine spatial. En outre, l'Allemagne et la France poursuivent leur collaboration, en particulier avec l'ASE, pour mettre au point des technologies de pointe dans le domaine des lanceurs.

L'évolution rapide du marché et l'émergence de nouvelles perspectives dans le secteur spatial rendent l'innovation d'autant plus nécessaire et utile. L'Allemagne et la France porteront ces avancées technologiques, conjointement et de façon complémentaire aux initiatives de l'Agence spatiale européenne et de l'Union européenne, en particulier dans le domaine des systèmes à satellites et des applications afférentes. Étant donné l'utilisation croissante de l'espace à des fins privées, la sécurité des actifs spatiaux tels que les satellites revêt une importance de plus en plus grande. En conséquence, l'Allemagne et la France poursuivront leur collaboration dans le domaine de la surveillance de l'espace et du suivi des objets en orbite (SST).

L'Allemagne et la France soutiendront l'émergence d'un véritable « NewSpace » européen, s'appuyant sur une gouvernance efficace, en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'innovation (agences spatiales, centres de recherche, institutions d'enseignement supérieur, groupes industriels, jeunes entreprises innovantes, notamment). À cette fin, l'Allemagne et la France investigueront les domaines de coopération pour soutenir l'investissement privé et les modèles économiques dans les activités européennes spatiales innovantes et pour accélérer l'innovation.

Enfin, l'Allemagne et la France œuvreront à la consolidation du succès du système de positionnement par satellite Galileo, qui constitue une avancée importante pour l'Europe. Le service public réglementé offert par Galileo représentera un outil de souveraineté et renforcera l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

3) Défense du multilatéralisme et de l'ouverture des marchés et promotion d'une politique commerciale de l'Union européenne ambitieuse

En matière de politique commerciale, l'UE est confrontée à des défis sans précédent. Il est plus que jamais important pour l'UE de défendre l'ouverture des marchés et de prendre parti pour le système commercial multilatéral fondé sur des règles. L'UE doit préserver son unité, parler d'une seule voix et résister à toutes les formes de protectionnisme.

Dans ce contexte, eu égard aux risques de distorsions commerciales au niveau mondial et à un sentiment d'urgence, la France et l'Allemagne réaffirment leur attachement à l'ouverture des marchés, au multilatéralisme et à une politique commerciale de l'UE ambitieuse.

L'OMC fait face à une situation critique concernant à la fois sa fonction de négociation et les menaces sur sa fonction de règlement des différends résultant du blocage de la désignation des membres de l'organe d'appel. À cet égard, la France et l'Allemagne apporteront leur soutien à la Commission européenne pour l'élaboration de solutions visant à moderniser le fonctionnement du système commercial multilatéral, notamment afin de renforcer les disciplines contre les pratiques susceptibles de provoquer des distorsions sur le marché et de rétablir pleinement la fonction de règlement des différends de l'OMC. L'UE devrait présenter une évaluation et des propositions ambitieuses qui seraient dans un premier temps communiquées aux partenaires clés et discutées au sein du G20. En complément du soutien qu'elle apporte au système commercial multilatéral, l'UE doit maintenir un agenda commercial bilatéral ambitieux, en particulier en ce qui concerne les marchés émergents à forte croissance, dans la région Asie Pacifique et Amérique Latine. De plus, les accords de libre-échange signés par l'UE devraient prendre en compte les réalités commerciales du 21^e siècle, inclure des règles appropriées sur les flux de données, dans le respect de la législation de l'UE, et refléter la stratégie européenne en faveur du développement durable, notamment en ce qui concerne les normes sociales et environnementales.

En outre, l'Allemagne et la France réaffirment leur appui résolu au filtrage des investissements et feront en sorte de relancer des discussions sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics.

La France et l'Allemagne réaffirment leur position sur le fait que les mesures adoptées par les États-Unis sur les tarifs en matière d'acier et d'aluminium sont injustifiées et incompatibles avec le droit de l'OMC et que l'Union européenne devrait obtenir une exemption totale et permanente.